Municipalité des Cèdres



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 395-14-2020

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement pour la zone H-18-14 et prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a émis un certificat de conformité pour le règlement en date du 13 octobre 2020;

QUE le règlement est entré en vigueur le 13 octobre 2020;

QUE le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Les Cèdres situé au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec) du lundi au vendredi de 9 h à 16h30.

Donné à Les Cèdres, ce 15e jour du mois d'octobre 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste Secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, JIMMY POULIN, secrétaire-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement pour la zone H-18-14 et prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial et ce aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans le journal Viva média en date du 21 octobre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15e jour du mois d'octobre 2020.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste Secrétaire-trésorier